



Un coup politique se prépare au sein de l'Union européenne?

Par [Philippe Rosenthal](#)

Mondialisation.ca, 08 novembre 2021

[Observateur continental](#) 4 novembre 2021

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

Récemment, le tribunal de l'Union européenne a reçu un procès des députés européens contre la Commission européenne. Elle est accusée de connivence à la violation de l'Etat de droit par certains pays de l'UE. Une telle démarche peut être une tentative de saper la position, voire de révoquer complètement de son poste la chef de la Commission européenne (CE) Ursula von der Leyen.

Selon le président du Parlement européen David Sassoli, le mécontentement des députés à l'égard de Bruxelles est causé par la réticence à punir économiquement la Pologne et la Hongrie qui refusent de reconnaître la suprématie de la législation européenne sur les lois nationales. Le 29 octobre, le président du Parlement européen [tweetait](#): «Le service juridique de la Commission européenne vient de saisir la Cour de justice de l'action en justice contre la Commission européenne pour non-application du mécanisme de l'Etat de droit»; «Nous attendons maintenant l'action de la Commission européenne»; «Les mots doivent être transformés en actes».

Le service juridique du Parlement européen a soumis le 29 octobre dernier à la Cour de Justice de l'Union européenne l'action en justice contre la Commission européenne pour sa non-application du règlement sur la conditionnalité. «Ce règlement, qui a été adopté en décembre dernier, permet à l'UE de suspendre les paiements du budget de l'UE aux Etats membres dans lesquels l'Etat de droit est menacé. Toutefois, la Commission s'est abstenue de l'utiliser jusqu'à présent. La commission des affaires juridiques du Parlement avait donc recommandé d'intenter une action en justice», [indique](#) la déclaration du Président du Parlement européen.

Le 19 octobre 2021, La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen et le Premier ministre, polonais Mateusz Morawieck, [se sont affrontés](#) lors d'un débat au Parlement sur les défis persistants de Varsovie aux principes de l'Etat de droit de l'UE. Mateusz Morawiecki avait insisté sur le fait que la Pologne respecte les traités de l'UE et a rejeté les commentaires des opposants au gouvernement nationaliste polonais [PiS] qui craignent que la décision de la Cour n'ait mis le pays sur la voie d'un éventuel «Polexit» ou d'une sortie de l'UE à 27 pays.

Le 30 octobre 2021, le député européen polonais , Leszek Miller, a fait savoir qu'un vote de défiance sera engagé contre Ursula von der Leyen [en publiant](#) sur son compte Twitter: «Ursula von der Leyen a attendu, attendu et attendu. Le Parlement européen a déposé une plainte auprès de la CJUE contre la CE pour sa passivité et «pour non-application du règlement sur la conditionnalité». Le règlement dans ce cas est en vigueur depuis le 1er

janvier de cette année. La prochaine étape – un vote de défiance envers la Commission».

L'initiateur du coup politique dans l'Union européenne pourrait être Emmanuel Macron qui veut prendre l'initiative pour façonner la politique étrangère de l'Union européenne, ont suggéré des experts. Après le départ d'Angela Merkel, la France se débarrasse des hommes de main de l'Allemagne à la tête de l'UE, dont Ursula von der Leyen. Il est curieux que les alliés de Paris se retrouvent également au Bundestag lui-même. Le SPD, qui a remporté les élections, n'est pas non plus satisfait de la Présidente de la Commission européenne qui a pris ses fonctions grâce à Angela Merkel.

C'est, donc, pour cacher les véritables intentions que la Pologne a été mentionnée dans le procès contre la Commission européenne. Cette version est indirectement confirmée par le fait que le président polonais, Andrzej Duda, [a effectué](#) la veille une visite de travail inattendue à Paris où il s'est entretenu avec son homologue français. On ne peut pas exclure qu'ils aient envisagé une diversion sur Varsovie alors que la cible principale est précisément Ursula von der Leyen.

Philippe Rosenthal

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Philippe Rosenthal](#), [Observateur continental](#), 2021

Articles Par : **[Philippe Rosenthal](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca